



Contenu

MÉTHODOLOGIE

1. Principes généraux de la réalisation des évaluations	04
2. Cadre d'évaluation du moniteur	07
3. Processus d'évaluation d'un pays	16
4. Comprendre les notes	19
5. Sources de données	21

APPENDIX

A Annexe A : considérations éthiques	23
B Annexe B : directives quant aux rôles des équipes nationales	25

Le Moniteur mondial du pluralisme est une évaluation de la santé du pluralisme dans la société. Il évalue l'état du pluralisme dans les sociétés diversifiées et identifie, à l'intention des décideurs politiques et des praticiens, des chemins pour aborder les facteurs de l'exclusion.

Ce document présente la méthodologie du Moniteur. Il comprend les principes directeurs pour mener les évaluations, une revue du cadre d'évaluation du Moniteur, et une orientation pour l'interprétation des notes du Moniteur. Il est important de noter que le Moniteur cherche à fournir un portrait indicatif de ce qu'il faut pour que le pluralisme puisse fleurir. Il souligne également les points de départ pour s'engager davantage à saisir les occasions et résoudre les défis qui se présentent lorsque nous tentons de créer des sociétés de plus en plus pluralistes. Surtout, le Moniteur ne propose pas de voie unique vers le pluralisme. Le Moniteur reflète une compréhension contextuelle du pluralisme et peut prendre différents aspects dans différents endroits en raison de la confluence de facteurs culturels, sociaux et historiques uniques.

Le Moniteur mondial du pluralisme évalue l'état du pluralisme à l'échelle nationale de manière à pouvoir assurer une certaine comparabilité entre les pays. Cela signifie qu'une évaluation du pluralisme à l'échelle sous-nationale (telles que des provinces ou des villes) dépasse la portée actuelle du Moniteur mondial du pluralisme. Une telle analyse nécessiterait un remaniement du cadre d'évaluation pour l'adapter à l'échelle provinciale/sous-nationale.

Principes directeurs pour la réalisation des évaluations



1

1. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉALISATION DES ÉVALUATIONS

Afin d'évaluer convenablement l'état du pluralisme dans un pays, les évaluateurs et les réviseurs doivent garder les principes suivants en tête tout au long du processus :

- Le Centre mondial du pluralisme (CMP) définit le **pluralisme** comme une éthique de respect de la diversité fondée sur la reconnaissance et l'appartenance. D'un point de vue normatif, le pluralisme requiert que toutes les personnes soient reconnues comme étant dignes de respect et de dignité, et que les efforts déployés cherchent à ce que toutes les personnes puissent pleinement exprimer leurs identités, avoir le sentiment d'appartenir à la société, et avoir l'impression que la société leur appartient. Notre approche envers le pluralisme met un double accent sur les institutions (matériel) et les mentalités culturelles (logiciel) ainsi que sur les interactions complexes entre les deux.

Le pluralisme nécessite d'adopter une vision globale de la société qui tient compte de la façon dont les exclusions politiques, économiques et sociales se chevauchent pour exacerber les inégalités. En abordant l'inégalité et l'exclusion de façon globale, le Moniteur souligne que l'inclusion dans certaines sphères ne se traduit pas nécessairement en inclusion générale sans que des efforts concertés soient menés dans l'ensemble de la société.

Pour évaluer l'état du pluralisme dans un pays donné, nous devons considérer le traitement de différentes formes de diversité ainsi que leurs intersections, la façon dont les inclusions et les exclusions se déroulent dans les domaines sociaux, politiques et économiques, le rôle de divers acteurs dans l'avancement ou la régression du pluralisme, et l'interaction entre le matériel et le logiciel dans l'ensemble de la société.

- Pour bâtir des sociétés pluralistes, nous devons porter une attention égale au **matériel** et au **logiciel** de la société. Le matériel fait référence aux arrangements institutionnels – comme les Constitutions, les législatures, les tribunaux, les systèmes de gouvernance, les écoles et les médias – « qui définissent les espaces juridiques et politiques au sein desquels les membres de la société agissent » .¹ Le logiciel représente les habitudes culturelles ou les mentalités publiques qui définissent nos perceptions quant aux personnes qui appartiennent et contribuent à la société. Il détermine nos façons d'interagir au quotidien. Dans une société, le matériel et le logiciel interagissent continuellement pour renforcer ou affaiblir une culture du respect de la diversité.

1 Will Kymlicka (2017), Le matériel et le logiciel du pluralisme, *Témoigner du changement dans les sociétés diversifiées*, Centre mondial du pluralisme, 1, accédé le 27 octobre 2020, https://www.pluralism.ca/wp-content/uploads/2017/10/WillKymlicka_Hardware_and_Software_FR.pdf.

- Nous reconnaissons que dans chaque société, le traitement de la diversité varie d'un groupe à l'autre. Les **groupes** peuvent être largement considérés comme un regroupement d'individus qui partagent une identification sociale commune ou qui se perçoivent comme membres de la même catégorie sociale. Le Moniteur utilise la diversité ethnoculturelle (ethnique, raciale, religieuse, linguistique, autochtone) et migrante en tant qu'unité primaire d'analyse. Par conséquent, la mention de « groupe » tout au long du cadre fait référence aux groupes ethnoculturels et migrants.

Pour éviter la « tyrannie d'une seule note » qui, en retour, peut faire ombre aux expériences les plus positives comme les plus négatives dans une société, la majorité des indicateurs du cadre requièrent une évaluation distincte pour chaque principal type de diversité au sein du pays. Dans la section 2, nous aborderons comment déterminer quels sont les principaux types, et quand appliquer une approche ventilée par rapport aux indicateurs.

- Le Moniteur reconnaît que les « regroupements » peuvent dissimuler des tendances d'exclusion au sein des groupes, et que les inégalités et les exclusions sont également vécues différemment selon le genre. L'**intersection** entre l'identité ethnoculturelle et migrante et le genre aggrave souvent les effets de l'exclusion d'un groupe. Par conséquent, pour chaque indicateur, les évaluateurs doivent aussi spécifiquement tenir compte du traitement des femmes pour chacun des types de diversité pertinents.
- Il est souvent difficile, voire impossible, de saisir pleinement l'expérience d'un pays en matière de diversité, ou les variations qui peuvent exister au sein d'un groupe. Par conséquent, les rapports du Moniteur portent une attention particulière aux exemples flagrants d'exclusion pour des indicateurs ou des types de diversité précis, ainsi qu'aux exemples qui démontrent des améliorations marquées du traitement de l'exclusion.
- Les données ventilées par groupe représentent une étape importante pour aborder l'exclusion d'un groupe. Un des obstacles clés à l'avancement du pluralisme est le manque de données disponibles, particulièrement de données ventilées selon la différence. Par conséquent, tout au long de l'évaluation, nous encourageons les évaluateurs à souligner les lacunes en matière de données qui les empêchent d'effectuer une analyse complète de l'état de l'inclusion, de l'exclusion et des inégalités.

Cadre d'évaluation du moniteur



2

2. CADRE D'ÉVALUATION DU MONITEUR

Le cadre d'évaluation du Moniteur reflète le double accent du CMP sur les institutions (matériel) et les mentalités (logiciel) ainsi que les interactions complexes entre les deux. Le cadre comprend un profil national, 20 indicateurs et des recommandations sur la politique et la pratique. Les indicateurs couvrent cinq dimensions : les engagements, les pratiques, le leadership, les inégalités entre les groupes ainsi que les relations entre les groupes et l'appartenance. Cette section donne des indications sur l'utilisation du cadre et en décrit les composantes.

Déterminer la typologie de la diversité

Chaque société gère la diversité à sa façon. Pour témoigner des différentes approches envers différents groupes au sein de la société, chaque indicateur du cadre (à moins d'avis contraire) nécessite que les évaluateurs donnent des notes et des textes explicatifs distincts pour chaque principal type de diversité dans le pays. Les équipes nationales devraient utiliser le tableau suivant comme lignes directrices pour identifier les types de diversité les plus saillants (et les plus vulnérables) dans le pays :

TABLEAU 1: LIGNES DIRECTRICES POUR LA SÉLECTION DES TYPES DE DIVERSITÉ

CRITÈRE	Ethnique	Religieux	Linguistique	Racialisé	Autochtone	Migrant
Le pays a-t-il une histoire de violence à l'égard des groupes dans cette catégorie?						
Y a-t-il une histoire d'exclusion ou de marginalisation des groupes dans cette catégorie?						
Y a-t-il des groupes dans cette catégorie qui bénéficient de la reconnaissance légale en tant que groupe distinct?						
Les groupes de cette catégorie sont-ils économiquement, politiquement, et/ou socialement dominants?						
Y a-t-il des mesures positives ciblant l'inclusion de groupes dans cette catégorie?						
Les intérêts des groupes dans cette catégorie sont-ils représentés dans les institutions décisionnelles?						

En utilisant ce tableau, nous devons garder en tête les deux points clés suivants :

- Ces catégories peuvent se chevaucher, de sorte qu'un ou plusieurs des principaux types de diversité en viennent à former une combinaison des catégories ci-dessus (p. ex., ethnoreligieux).
- Ces catégories représentent la première couche d'analyse, mais les évaluations appliquent également une optique intersectionnelle pour identifier l'exclusion des femmes faisant partie de ces différents groupes.

L'analyse incluse dans le rapport final sera encadrée par les principaux types de diversité identifiés par le biais de cet exercice. Après avoir terminé cet exercice préliminaire, les évaluateurs répondent au questionnaire de façon indépendante. Le reste de cette section aborde les divers aspects du cadre.

Profil du pays

Le profil du pays sert d'introduction à l'évaluation et contextualise l'expérience du pays en ce qui a trait à la gestion de sa diversité. Il comprend l'histoire des relations entre les groupes, les disputes avec les pays voisins (le cas échéant) et le rôle des communautés de la diaspora (le cas échéant). Surtout, le profil du pays devrait définir les principales sources de division et les principaux types de diversité (en suivant les directives ci-dessus) qui seront analysés tout au long de l'évaluation.

Indicateurs

I. Engagements : Pour le pluralisme, les engagements juridiques sont la plus importante façon pour les pays de déclarer leur intention d'édifier des sociétés inclusives et pour les acteurs non étatiques d'obliger les pays à rendre des comptes. Les engagements envers le pluralisme peuvent ancrer d'autres efforts visant à augmenter le caractère inclusif du matériel et du logiciel de la société. Le cadre comprend trois indicateurs distincts liés aux engagements :

1. Engagements internationaux : Les conventions et les traités internationaux sont d'importants points de départ pour le pluralisme, car ils représentent un ensemble accepté mondialement de protections pour divers groupes. Alors que les évaluateurs vont confirmer le statut de ratification des divers traités et conventions pertinents, un aspect tout aussi important de cet indicateur est le degré de mise en œuvre des mécanismes de suivi des traités.

2. Engagements nationaux : Les engagements à l'échelle nationale, par le biais de la Constitution et de la législation, sont nécessaires pour protéger et promouvoir les droits des groupes diversifiés. La promotion des droits comprend les engagements visant à préserver diverses cultures, permettre l'expression de l'identité et assurer une entière participation dans les sphères politique, économique et socioculturelle. Ceci peut comprendre des mesures telles que les droits collectifs, la reconnaissance formelle et l'action affirmative.

3. Citoyenneté inclusive : La citoyenneté est un important moyen de reconnaissance formelle par l'État et comprend souvent des droits et protections dont ne profitent pas les non-citoyens. Elle peut être un outil puissant pour bâtir des sociétés diversifiées inclusives, mais peut également être utilisée pour exclure et marginaliser des groupes. Cet indicateur examine les mécanismes formels et informels d'accès à la citoyenneté dans le pays.

II. Pratiques : Malgré l'importance des engagements juridiques, le pluralisme nécessite une volonté et une action politiques suffisantes pour concrétiser les engagements. Cette dimension comprend trois mesures pour évaluer à quel point les pratiques du pays reflètent un désir de bâtir des sociétés plus inclusives et égales :

1. Mise en œuvre des politiques : La réalisation des engagements en vue du pluralisme nécessite l'allocation de ressources adéquates et d'une culture de la responsabilité chez les décideurs. Cet indicateur évalue si les engagements politiques sont réellement mis en œuvre.

2. Collecte de données : L'absence de données sur les inégalités entre les groupes permet à l'exclusion systémique de persister. Le Moniteur évalue dans quelle mesure le pays récolte des données de qualité sur l'inégalité entre les groupes.

Le tableau suivant peut être utilisé par les évaluateurs pour déterminer la qualité des données actuelles dans le pays. Il est conçu à titre indicatif et non pour être rempli de façon exhaustive. Il s'agit d'un exemple illustrant comment l'évaluation pourrait aborder cet indicateur.

TABEAU 2: LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES

THÈME	Quand ces données ont-elles été recueillies?	Ces données sont-elles accessibles au grand public?	Qui recueille ces données?
Économie (p. ex., revenu par habitant, taux d'emploi)			
Crime (p. ex., crimes haineux, crimes violents communiqués)			
Santé (p. ex., taux de mortalité infantile, accès aux soins de santé)			
Éducation (p. ex., achèvement des études primaires, taux d'alphabétisme)			
Données électorales (p. ex., inscriptions des électeurs, taux de participation)			

Le CMP reconnaît que plusieurs pays ne recueillent pas de données ventilées et qu'ils empêchent parfois explicitement la collecte de telles données. Les raisons sont complexes – elles peuvent s'expliquer par une histoire de conflit entre les groupes (comme au Rwanda) ou découler d'une conception particulière de « l'identité du moi » nationale (comme pour l'engagement de la France envers une identité française indivisible). Des contraintes en matière de capacités empêchent également de nombreux pays de recueillir des données de façon opportune ou systémique. Dans de tels cas, la note de l'indicateur sur la collecte de données reflètera l'absence de données, mais le texte accompagnant cette note expliquera également les raisons pour lesquelles les données ne sont pas recueillies.

3. Revendications et contestations : La capacité de divers groupes à formuler des revendications est vitale pour le pluralisme. Les groupes doivent être en mesure de se mobiliser pacifiquement pour le changement sans se faire réprimer par l'État. Cet indicateur se penche sur l'environnement politique et juridique en ce qui a trait aux revendications et comment ces mouvements sont généralement perçus par la société en général.

III. Leadership pour le pluralisme : Le pluralisme requiert un leadership de la part de tous les secteurs de la société, y compris les acteurs non étatiques qui pourraient adopter des politiques et des pratiques influençant la capacité des groupes à participer pleinement à la société. Cet indicateur évalue quatre importants acteurs non étatiques :

- 1. Partis politiques :** Cet indicateur évalue si les partis politiques embrassent le respect de la diversité dans leurs plateformes et leurs messages, ou s'ils promeuvent des récits et des politiques d'exclusion qui nuisent au pluralisme. Cela ne signifie pas que tous les partis politiques devraient avoir une composition diversifiée, mais bien qu'ils devraient mettre en pratique des politiques de respect mutuel et de coopération.
- 2. Médias :** Cet indicateur comprend deux sous-indicateurs : à quel point les groupes diversifiés sont représentés en tant que créateurs ou contributeurs des médias, et à quel point les importantes voix en faveur du pluralisme sont présentes dans le paysage médiatique du pays. Les deux sous-indicateurs devraient posséder leur propre note et texte explicatif. La moyenne des deux notes constitue la note de l'indicateur.
- 3. Société civile :** Dans le cadre du Moniteur, la « société civile » comprend un vaste éventail d'acteurs, dont les organisations professionnelles, les groupes de bénévoles, les groupes religieux et les réseaux de plaidoyer. Le cadre d'évaluation du Moniteur évalue dans quelle mesure les acteurs de la société civile en faveur du pluralisme sont importants ou influents dans le pays. Comme pour les partis politiques, les sociétés pluralistes permettent aux organisations de la société civile de faire avancer les revendications et préoccupations de groupes précis, mais cela doit également être fait de façon respectueuse envers les revendications des autres groupes en matière de reconnaissance et de dignité.
- 4. Secteur privé :** Le Moniteur évalue à quel degré divers groupes sont représentés au sein de la main-d'œuvre et du leadership de grandes entreprises privées locales. Bien que la diversité de l'effectif soit un bon point de départ, la représentation à l'échelle des cadres dans le secteur privé est une étape clé vers l'inclusion des groupes.

La plupart des indicateurs du cadre sont conçus pour capturer l'expérience des groupes. Toutefois, la dimension du leadership reflète le rôle des secteurs dans le renforcement ou l'affaiblissement des sociétés pluralistes. Par conséquent, les indicateurs touchant à la dimension du leadership n'ont pas besoin d'être ventilés selon le type de diversité.

IV. Inégalités entre les groupes : Partout dans le monde, les inégalités et les exclusions sont étroitement liées aux marqueurs de la différence entre les groupes. Dans cette section, le Moniteur évalue l'étendue des inégalités, leur durabilité (c.-à-d., dans quelle mesure elles sont intergénérationnelles) et la différence globale en ce qui a trait au traitement entre les groupes (c.-à-d., si certains groupes sont considérablement plus exclus que d'autres). Cette section comprend les indicateurs suivants portant sur les types d'inégalité entre les groupes :

1. Inégalités politiques : Cet indicateur évalue dans quelle mesure différents groupes bénéficient d'une représentation et d'une participation politiques équitables.

2. Inégalités économiques : Cet indicateur évalue dans quelle mesure différents groupes bénéficient d'un accès et d'une participation équitables dans la sphère économique, notamment grâce à l'accès aux terres et aux ressources, à l'accès à l'emploi et au revenu équitable.

3. Inégalités sociales : Cet indicateur évalue dans quelle mesure différents groupes bénéficient d'un accès équitable aux services sociaux, dont l'éducation, la santé et l'aide sociale.

4. Inégalités culturelles : Cet indicateur évalue dans quelle mesure différentes cultures sont traitées avec respect ou sont réprimées en faveur de normes culturelles dominantes.

5. Accès à la justice : Cet indicateur évalue dans quelle mesure différents groupes bénéficient d'un accès équitable à la justice, tant formelle qu'informelle.

V. Relations entre les groupes et appartenance : Pour que le pluralisme puisse s'épanouir, les groupes et les individus doivent s'entendre pour dire que tout le monde mérite d'être traité avec dignité et que tout le monde appartient à la société. Cette section comprend les indicateurs suivants :

1. Violence entre les groupes : Cet indicateur mesure le degré de violence entre les groupes. Puisque toutes les formes de violence ne peuvent pas nécessairement être associées à des enjeux identitaires, les évaluateurs doivent clairement souligner le lien entre la violence et l'exclusion politique, économique ou culturelle.

2. Confiance entre les groupes : Cet indicateur évalue le degré de confiance entre les groupes, ainsi que les attitudes individuelles à l'égard des personnes de différents groupes dans les interactions quotidiennes.

3. Confiance envers les institutions publiques : Cet indicateur évalue le degré de confiance de différents groupes envers les institutions publiques, dont les prestataires de soins de santé, la police et le système judiciaire.

4. Inclusion et acceptation : Le sentiment d'acceptation est un important facteur du sentiment d'appartenance d'une personne. Cet indicateur mesure les sentiments d'inclusion et d'acceptation des individus ainsi que leurs expériences de discrimination.

5. Appropriation commune de la société : Dans les sociétés pluralistes, il n'est pas suffisant que les gens se sentent acceptés. Ils devraient également avoir l'impression que la société leur appartient et qu'ils ont leur mot à dire dans la direction que prend le pays. Cet indicateur mesure l'impression individuelle quant à l'appropriation commune de leur société.

Tous les indicateurs de cette dimension (à part l'indicateur sur la violence entre les groupes) s'appuient sur des données d'enquête. Le CMP commande des données d'enquête originales pour faciliter l'achèvement de cette section, mais il encourage également les évaluateurs à utiliser d'autres données, le cas échéant.

À l'exception de l'indicateur sur la violence entre les groupes, il n'est pas nécessaire de ventiler les données portant sur cette dimension. La confiance entre les groupes, l'inclusion et l'acceptation, ainsi que l'appropriation commune portent sur la société dans son ensemble et non sur les expériences de groupes précis. Par conséquent, il pourrait être difficile d'en arriver à des notes ventilées.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Pour conclure le rapport, les évaluateurs proposent des recommandations préliminaires destinées aux décideurs politiques et aux praticiens selon les résultats obtenus. Ces recommandations sont un point de départ pour amorcer des discussions plus vastes avec des parties prenantes pertinentes afin de transposer l'analyse de ce rapport en mesures réalisables. Dans des rapports successifs, les évaluateurs pourront également évaluer si les recommandations ont été instaurées de façon significative.

TABLEAU 3: RÉSUMÉ DU CADRE D'ÉVALUATION ET DES INDICATEURS DU MONITEUR MONDIAL DU PLURALISME

Dimension	Indicateurs	Sources de données (exemples)
Engagements	<ol style="list-style-type: none"> Degré de mise en œuvre des engagements internationaux Engagements constitutionnels et législatifs visant à protéger et promouvoir les droits de différents groupes Pratiques de citoyenneté inclusive 	<ol style="list-style-type: none"> Constitutions Lois et amendements Rapports de l'État aux organes de surveillance des traités

Pratiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre de lois, politiques et pratiques inclusives 2. Disponibilité, accessibilité et protection des données sur l'inégalité entre les groupes pour cinq ensembles de données, soit le revenu, le crime, la santé, l'éducation et les données électorales 3. Environnement propice aux revendications et contestations vis-à-vis l'État 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques judiciaires 2. Allocation budgétaire 3. Recensements 4. Freedom House 5. Contre-rapports aux organes internationaux
Leadership pour le pluralisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valeurs des partis politiques 2. Participation de différents groupes dans les médias 3. Importance des acteurs médiatiques qui embrassent des valeurs pluralistes 4. Importance des acteurs de la société civile qui embrassent des valeurs pluralistes 5. Représentation au sein de l'effectif et du leadership du secteur privé 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports sur la diversité au sein du secteur privé 2. Données sur la représentation électorale 3. Pratiques des médias et des diffuseurs publics
Inégalités entre les groupes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation politique équitable 2. Participation et accès équitables dans la sphère économique 3. Participation et accès équitables dans la sphère sociale 4. Inégalités culturelles 5. Accès équitable à la justice 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Moniteur sur le développement humain 2. Données sur la participation électorale et politique 3. World Justice Project 4. Rapports de l'USCIRF 5. Enquêtes EDS 6. Relations de pouvoir entre les groupes ethniques
Relations entre les groupes et appartenance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de violence entre les groupes 2. Taux de confiance entre les groupes 3. Taux de confiance envers les institutions publiques 4. Taux d'acceptation 5. Taux d'appropriation commune 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statut des crimes haineux et de la violence entre les groupes 2. Ensembles de données sur les minorités à risque 3. Données primaires sur les taux de confiance entre les groupes 4. Données primaires sur les expériences d'appartenance

Processus 'évaluation d'un pays



3

3. PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UN PAYS

Le Moniteur utilise une méthodologie d'évaluation qualitative experte. En utilisant cette approche, les spécialistes nationaux peuvent effectuer des évaluations qui reflètent le contexte particulier d'un pays et comprennent les nuances pertinentes quant à l'exclusion d'un groupe. La section suivante détaille le processus d'évaluation. Pour une description complète des rôles et des responsabilités des évaluateurs et des réviseurs, veuillez consulter [l'annexe B](#).

Phase d'évaluation

- Le CMP détermine deux spécialistes nationaux indépendants pour effectuer les évaluations selon le cadre d'évaluation du Moniteur. Les spécialistes sont choisis pour leur vaste compréhension des enjeux de diversité dans le pays. Ils sont ressortissants du pays évalué ou possèdent une expérience considérable au sein de ce pays.
- Ces évaluateurs identifient les principaux types de diversité à inclure dans l'évaluation en suivant les directives proposées à la section 2. Après cet exercice, chaque évaluateur remplit un questionnaire sur ces types de diversité dans lequel chaque indicateur du cadre a été transformé en question. Pour chaque question et chaque type de diversité (à moins d'indications contraires notées dans le cadre), les évaluateurs donnent une note de 1 (la moins pluraliste) à 10 (la plus pluraliste) et fournissent un texte expliquant l'attribution de cette note.
- Chaque question comprend des jalons pour les notes 1, 4, 7 et 10, lesquels cherchent à refléter le plein éventail des expériences possibles au sein du pays afin de s'assurer que les évaluateurs attribuent les notes de façon cohérente d'un rapport à l'autre. Ces jalons sont donnés à titre indicatif seulement, et les évaluateurs devraient utiliser tous les chiffres compris entre 1 et 10. Dans la plupart des contextes, les jalons ne saisiront pas complètement et exactement les spécificités de l'expérience d'un pays. Ces jalons doivent être utilisés comme des directives générales et en fin de compte, les évaluateurs devraient utiliser leur propre jugement pour attribuer une note.

Phase de révision

- Les évaluateurs remettent leurs questionnaires remplis à un réviseur, lequel est également un spécialiste des questions de diversité qui réside dans le pays. Le réviseur s'assure que la méthodologie a été rigoureusement suivie et que les évaluateurs ont utilisé des données fiables et valables.
- Le réviseur anime ensuite un dialogue entre les deux évaluateurs pour en arriver à un rapport consolidé qui reflète les perspectives des deux évaluateurs. Les évaluateurs abordent toute lacune ciblée à cette étape-ci dans les évaluations. Le réviseur est responsable de compiler le rapport final et de résoudre toute question pour laquelle les évaluateurs n'ont pu parvenir à un consensus.

- Une fois terminé, le rapport final est remis au CMP pour une révision additionnelle visant à s'assurer de la rigueur méthodologique. Après ce processus, les équipes nationales pourraient devoir retravailler des sections du rapport.
- Enfin, tous les rapports qui ont fait l'objet de ce processus de révision sont remis au Groupe consultatif technique (GCT) – un groupe international de spécialistes d'un vaste éventail de disciplines, régions et domaines thématiques qui fournissent des conseils sur le développement continu du Moniteur. Le GCT révise les résultats de haut niveau des divers rapports nationaux pour garantir une uniformité entre les rapports et cibler des tendances émergentes. Le GCT propose également des ajustements et des révisions au cadre et à la méthodologie à la lumière des résultats des rapports.
- Après ce processus de révision, tous les rapports sont publiés et partagés sur le site Web du CMP et lors d'initiatives de mobilisation des parties prenantes.

Comprendre les notes



4

4. COMPRENDRE LES NOTES

Chaque rapport national compte 20 indicateurs notés selon une échelle de 1 à 10. Selon le CMP, le plus grand mérite du Moniteur mondial du pluralisme est de comprendre l'histoire derrière une note : une analyse des tendances actuelles et facteurs sous-jacents qui contribuent à l'état actuel de l'inclusion et de l'exclusion dans un pays.

Les notes présentées dans ce rapport ne devraient pas être considérées comme faisant partie d'une échelle ou d'un système de classement universel qui s'applique à tous les pays de la même façon. Plutôt, les notes devraient être considérées comme une indication contextuelle du progrès d'un pays vers l'idéal pluraliste (ou son éloignement de celui-ci). Par exemple, une société qui sort d'un conflit et dans laquelle il y a encore de la violence – mais moins qu'au paroxysme du conflit – pourrait avoir une note similaire à celle d'une société qui a été pacifique, mais qui connaît récemment une poussée de crimes haineux. Le Moniteur mondial du pluralisme cherche à évaluer les pays selon leurs propres conditions pour refléter la nature hautement contextuelle du pluralisme : il n'existe pas d'unique voie vers le succès que toutes les sociétés doivent suivre.

Dans le questionnaire, chaque indicateur possède des jalons pour aider les évaluateurs à noter l'expérience de leur pays. Ces jalons sont censés saisir l'éventail complet des expériences possibles pour cet indicateur, et s'assurer que les rapports nationaux utilisent le système de notation de façon cohérente avec les autres rapports pour rendre possible un certain degré de comparabilité. Une note de 10 est un jalon vers lequel tous les indicateurs tendent, alors qu'une note de 1 reflète le pire scénario. Le CMP croit que le pluralisme est toujours un travail inachevé et qu'il y a toujours place au progrès ou à la régression. Par conséquent, les notes de 1 et de 10 devraient être rares.

Les indicateurs et les jalons compris dans le cadre d'évaluation du Moniteur sont là pour assurer la cohérence de l'interprétation d'un pays à l'autre. Les notes aident également à comprendre les tendances au sein des pays et entre les pays au fil du temps. Les textes explicatifs qui accompagnent les notes sont nécessaires pour comprendre les notes ainsi que les facteurs qui ont contribué à tout changement au fil du temps.

Sources de données



5

5. SOURCES DE DONNÉES

Nous encourageons les évaluateurs à s'appuyer sur une pluralité de données qualitatives et quantitatives lorsqu'ils réalisent les évaluations du Moniteur. Nous ne demandons pas aux évaluateurs d'effectuer une recherche primaire, mais plutôt de s'appuyer sur des données existantes. Le tableau 1 propose des exemples des types de données que devraient utiliser les évaluateurs pour des indicateurs précis. Le CMP a conçu une enquête sur les perceptions réalisée par des partenaires locaux et produisant des données originales sur la confiance entre les groupes et l'appartenance. L'objectif de ce processus est d'assurer la cohérence et la comparabilité des données d'un contexte national à l'autre. Les évaluateurs reçoivent les résultats de ces enquêtes pour les aider à remplir le questionnaire.

Les enquêtes sont représentatives de la population à l'échelle nationale. Tous les participants de l'enquête ont 18 ans ou plus. Si possible, les enquêtes représentent également un échantillon stratifié des différents groupes sur lesquels porte l'évaluation d'un pays donné. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un échantillon stratifié de chaque groupe, nous priorisons l'échantillon national pour assurer la cohérence de l'analyse du début à la fin de l'évaluation du Moniteur.

Annexe A : considérations éthiques



A

A. ANNEXE : CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Consentement et confidentialité des données

L'enquête sur les perceptions du public quant à la confiance et l'appartenance est la source clé de données primaires. Elle nécessite un contact direct avec les sujets individuels. L'enquête respecte le protocole suivant pour garantir le plus grand degré de confidentialité pour les participants :

- Les participants reçoivent des informations sur le projet et sur la nature de leur participation. Les enquêtes en ligne et sur papier s'assurent d'obtenir le consentement des participants à l'enquête avant qu'ils ne répondent à toute autre question.
- Toutes les données de l'enquête sont stockées pour que les individus ne puissent être identifiés d'après leurs réponses. Dans plusieurs cas, les relations entre les groupes pourraient poser un risque pour certains groupes ou participants. Pour minimiser ce risque, toutes les données de l'enquête sont protégées par un mot de passe sur des serveurs et des disques durs.

Risques pour les participants

Les enquêtes et les rapports d'évaluation adhèrent au principe « ne pas nuire » pour empêcher tout dommage supplémentaire pour différents groupes ou individus. Les rapports d'évaluation ne comprennent aucune information sur les groupes et leur statut social, politique ou culturel qui ne sont pas déjà disponibles dans le domaine public. Les enquêtes de perceptions comprennent des questions qui ont été testées auprès de petits échantillons et vérifiées pour examiner tout traumatisme individuel qui pourrait faire surface chez les répondants. L'enquête est conçue pour atténuer le besoin des participants de fournir des informations détaillées sur des actes de violence et de discrimination précis qui pourrait déclencher un traumatisme.

S'il y a lieu, les enquêteurs orienteront les participants vers les ressources appropriées pour leur bien-être émotionnel en mettant l'accent sur la guérison des expériences de traumatisme et de discrimination.

Attribution

Les évaluations sont publiées de façon anonyme afin de garantir la sécurité des chercheurs et pour ne pas compromettre leur travail auprès des communautés touchées dont il est question dans l'évaluation. Dans les cas où les chercheurs aimeraient être reconnus pour leur contribution au Moniteur, le CMP remettra directement aux contributeurs une lettre en reconnaissance de leur travail pour qu'ils puissent l'utiliser à leur discrétion.

Annexe B : directives quant aux rôles des équipes nationales



B

B. ANNEXE : DIRECTIVES QUANT AUX RÔLES DES ÉQUIPES NATIONALES

L'évaluation du Moniteur propose une analyse approfondie grâce à une riche interaction entre les évaluateurs et les réviseurs. Lors du processus d'élaboration du rapport national, les évaluateurs remplissent le questionnaire et les réviseurs s'assurent que les réponses des évaluateurs au questionnaire suivent rigoureusement la méthodologie d'évaluation du Moniteur et qu'elles se fondent sur une recherche et une analyse justifiables. De plus, les réviseurs sont responsables de consolider les deux évaluations en un seul rapport national qui reflète les perspectives des deux évaluateurs. Nous comprenons que le processus de consolidation peut différer d'un pays à l'autre. Les directives suivantes soulignent les rôles des évaluateurs et des réviseurs, et cherchent à garantir une juste division du travail au sein des équipes nationales.

Les évaluateurs :

- **Se rencontrent** pour déterminer les types de diversité pertinents pour le pays évalué en suivant les directives du CMP. Les évaluateurs sont encouragés à obtenir de l'expertise additionnelle au besoin et d'informer le CMP de tout changement dans l'équipe d'évaluation.
- **Remplissent** le questionnaire. Pour chaque indicateur, les évaluateurs devraient attribuer les notes en fonction des jalons proposés à titre de référence. Les évaluateurs doivent également inclure un texte explicatif sur chaque note en s'appuyant sur des sources de données probantes.
- **Communiquent** avec le CMP pour obtenir toute information additionnelle. Certains termes du Moniteur pourraient nécessiter une clarification lorsque le cadre est appliqué à des contextes précis. L'équipe du CMP ou le groupe consultatif technique peuvent fournir les explications et les exemples nécessaires pour bien comprendre les concepts décrits dans le cadre.
- **Collaborent** à la consolidation du rapport national final. Les évaluateurs devraient aborder les problèmes ou lacunes soulignés par le réviseur dans leur évaluation et travailler avec le reste de l'équipe nationale pour fusionner les évaluations selon les recommandations du réviseur et poursuivre les discussions pour apporter de petites modifications à des sections précises de chaque évaluation. Les réviseurs sont responsables de produire le rapport, mais les évaluateurs sont responsables de combler les lacunes dans le rapport.

Reviewers

- **Vérifient** la cohérence des évaluations avec le cadre d'évaluation du Moniteur. Le texte explicatif correspond-il à la note accordée selon les jalons fournis dans le questionnaire? Les évaluateurs ont-ils répondu en respectant l'esprit de l'intention de la question? En cas de lacunes ou d'incohérences méthodologiques, les réviseurs sont encouragés à aborder les solutions et les révisions suggérées avec les évaluateurs, qui aborderont ensuite ces points. Nous ne nous attendons pas à ce que les réviseurs comblerent eux-mêmes les lacunes dans l'évaluation.
- **Demandent** aux évaluateurs de justifier les notes accordées en expliquant pourquoi la note immédiatement inférieure ou supérieure ne reflète pas la réalité avec plus d'exactitude. Cela bonifie l'évaluation et le texte explicatif fournis par les évaluateurs.

- **Incluent** des suggestions avec leurs critiques. Les révisions devraient souligner où les évaluateurs ont bien transposé les concepts et où ils sont dans la bonne direction, et ce, par une rétroaction et des commentaires précis.
- **Contrevérifient** les sources de données fournies par les évaluateurs et suggèrent des sources de données additionnelles. Il est important que les évaluations comprennent des sources de données fiables et qu'elles ciblent les principales lacunes en matière de données. Les réviseurs indiquent également si toute donnée additionnelle, qu'elle soit quantitative ou qualitative, pourrait enrichir l'évaluation.
- **Réfléchissent** aux relations entre l'argument et les données probantes que présentent les évaluateurs. Il se peut que les points de vue ou les énoncés des évaluateurs diffèrent de ceux des réviseurs. C'est acceptable dans la mesure où l'argument se justifie par des sources de données rigoureuses et fiables et l'analyse respecte une optique de pluralisme par rapport à la diversité.
- **Communiquent** avec le CMP pour obtenir toute information additionnelle. Certains termes du Moniteur pourraient nécessiter une clarification lorsque le cadre est appliqué à des contextes précis. L'équipe du CMP ou le groupe consultatif technique peuvent fournir les explications et les exemples nécessaires pour bien comprendre les concepts décrits dans le cadre.
- **Facilitent** la consolidation du rapport final. Les réviseurs devraient travailler avec les évaluateurs pour identifier où les évaluations se recoupent et se complètent, et pour apporter des suggestions sur la façon de combiner les deux évaluations. Ce processus se veut collaboratif et le rapport national final devrait refléter les perspectives des deux évaluateurs. Toutefois, au cas où il est impossible d'atteindre un consensus sur la façon de combiner les évaluations, les réviseurs sont responsables de trancher à leur discrétion, en fournissant les données probantes qui justifient leur choix.
- **Produisent** le rapport consolidé. Les réviseurs dirigent le processus de consolidation pour le rapport final en fonction des discussions avec les évaluateurs et de leurs révisions. À cette étape, la chose la plus importante est que le rapport soit rigoureux et qu'il reflète les analyses individuelles des évaluateurs.



@GlobalPluralism

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation indépendante à but non lucratif fondée par Son Altesse l'Aga Khan et le gouvernement du Canada. Le Centre travaille avec des leaders politiques, des éducateurs et des bâtisseurs communautaires du monde entier pour faire valoir le pouvoir transformateur du pluralisme et le mettre en œuvre.

Au Centre mondial du pluralisme, nous croyons que les sociétés s'épanouissent lorsque les différences sont valorisées. Notre mission est d'influencer les perspectives, éclairer les politiques et inspirer des façons de faire avancer le pluralisme.